

Etude inédite Nestenn / Ifop

Cohabitation intergénérationnelle : le dispositif mis en place par la loi ELAN séduit davantage les moins de 30 ans que les seniors

Paris, le 11 avril 2019 – Depuis plusieurs mois, de nombreuses revendications sociales font état d'une détérioration de la qualité de vie et de la baisse du pouvoir d'achat, notamment chez les retraités et les plus jeunes. Dans ce contexte, [Nestenn](#), Groupe d'agences immobilières, en partenariat avec l'Ifop, s'est intéressé au contrat de cohabitation intergénérationnelle solidaire. Mis en place par la loi ELAN, ce dispositif permet au plus de 60 ans de louer ou sous-louer une partie de leur logement à une personne de moins de 30 ans, pour une contrepartie financière modeste. Pour autant, est-ce que ce dispositif suscite de l'intérêt chez les Français ? Qu'en pensent les principaux intéressés ? Coup de projecteur sur les résultats de l'enquête.

Un dispositif qui séduit globalement les Français et les populations concernées...

D'une manière générale, le contrat de cohabitation intergénérationnelle solidaire séduit une majorité de Français puisque **plus de 8 personnes interrogées sur 10 estiment qu'il s'agit d'une bonne chose** (84%). Cette tendance se vérifie d'ailleurs chez les premiers intéressés : 81% des moins de 30 ans et 85% des plus de 60 ans ont un avis positif sur le sujet.

Ce dispositif séduit tout particulièrement par sa **capacité à créer du lien social** : 81% des sondés sont d'accord avec cette affirmation (80% des moins de 30 ans et 82% des plus de 60 ans), et 70% estiment qu'il répond aux besoins de cohésion de la société (69% des moins de 30 ans et 71% des plus de 60 ans). Une majorité de Français pointe également **son caractère utile** : 74% estiment en effet que ce contrat répond aux besoins des populations concernées (72% des moins de 30 ans et 77% des plus de 60 ans).

Une majeure partie du panel estime par ailleurs qu'il s'agit d'un **dispositif innovant** (73%) ; une tendance particulièrement prégnante chez les seniors (80% contre 65% des moins de 30 ans).

... mais un passage à l'acte qui s'annonce mitigé pour les plus de 60 ans

Bien que le dispositif semble remporter un maximum de suffrages sur le papier, il apparaît que les premiers intéressés, notamment les seniors, sont un peu plus frileux lorsqu'il s'agit de l'envisager personnellement. En effet, **46% des moins de 30 ans se déclarent intéressés par le contrat de cohabitation intergénérationnelle contre seulement 23% des 60 ans et plus.**

Cette tendance pourrait notamment s'expliquer par une perception différente des avantages et des freins identifiés autour de ce dispositif.

Si **les plus de 60 ans** citent comme principaux bénéficiaires **le fait de ne pas vivre seul** (31% vs. 16% pour les moins de 30 ans) et la possibilité de vivre ou de **rester dans un logement spacieux** (28% vs. 10%), **les plus jeunes** citent en premier lieu **l'incitation financière** (40% vs. 18% pour les plus de 60 ans) et **l'envie de partager et d'aider d'autres personnes** (29% vs. 13%).

Quant aux freins, là encore les avis ne sont pas les mêmes. Les aînés pointent en priorité **la crainte de ne pas s'entendre avec leur colocataire** (42% vs. 26% pour les moins de 30 ans) tandis que les plus jeunes émettent plutôt **des doutes sur l'adaptation aux différents modes de vie** (34% vs.

26%) ; des tendances qui peuvent facilement s'expliquer par l'écart d'âge existant entre les différents protagonistes...dont les habitudes quotidiennes peuvent être diamétralement opposées !

« *Le contrat de cohabitation intergénérationnelle solidaire est un dispositif ouvrant des perspectives intéressantes aux plus jeunes et aux moins jeunes, car il peut répondre à certaines de leurs problématiques. Il constitue en effet un accès au logement à moindre coût pour les moins de 30 ans, généralement étudiants, qui n'ont pas toujours les moyens de payer un loyer, surtout dans les grandes villes. Pour les plus âgés, c'est un moyen d'être moins isolé mais aussi de bénéficier d'un complément de revenu à la fin du mois et d'une fiscalité adaptée. S'il suscite naturellement des craintes, il nécessite surtout plus de pédagogie autour de son fonctionnement afin de rassurer les différentes parties prenantes* », commente **Olivier Alonso, Président de Nestenn.**

Pour toute précision et/ou vous entretenir avec un porte-parole, merci de contacter :
Elise Plat – elise.plat@wellcom.fr / 01 46 34 60 60

¹Methodologie de l'étude :

Un échantillon de 1002 personnes, représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus.

Les interviews ont eu lieu par questionnaire auto-administré en ligne du 24 au 25 janvier 2019.

L'échantillon comprend 156 personnes âgées de moins de 30 ans et 278 personnes âgées de plus de 60 ans.

A propos de Nestenn :

Le Groupe Nestenn est né en 2017 de la fusion de Solvimo et AVIS-Immobilier, ce qui a permis de former, dès sa création, un réseau solide et innovant de plus de 315 agences en France et à l'étranger. A l'initiative de ce regroupement : Olivier Alonso et Delphine Rouxel, respectivement Président et Directrice générale, qui conjuguent plus de 40 ans d'expérience dans l'immobilier.

Depuis 1957, AVIS-Immobilier est le plus ancien réseau de France et a basé son succès sur l'excellence dans le domaine de l'immobilier, notamment avec l'ouverture d'une école de formation en immobilier. Solvimo, créé quant à lui en 2001, est un acteur reconnu de la franchise grâce à son savoir-faire et ses services de qualité.

En s'appuyant sur ces deux réseaux historiques, Nestenn est aujourd'hui un groupe fort de 60 ans d'expérience. Le réseau affiche 1 700 collaborateurs intervenant sur plus de 5 000 villes, plus de 18 000 transactions chaque année et 95 millions de chiffre d'affaires par an.

Dévoué à la performance et à la qualité de ses prestations, Nestenn détient aujourd'hui plus de 90 % de satisfaction clients et vise 600 implantations d'ici 2023.

En juin 2018, le Groupe Nestenn a été élu 1^{ère} entreprise de 1000 à 4 999 salariés où les collaborateurs sont le plus heureux dans le classement [HappyIndex® / AtWork](#).

Nestenn est membre de Fédération Française de la Franchise et adhère à l'AMEPI.

Plus d'informations : <https://nestenn.com/>

Nestenn sur les réseaux sociaux :



Relations médias :

Agence Wellcom

Elise Plat – Ingrid Zémor

Tél : 01 46 34 60 60

Email : elise.plat@wellcom.fr ; ingrid.zemor@wellcom.fr

<https://wellcom.fr/presse/nestenn/>